

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

23_06_29_0142	<b>POLITIQUE CYCLABLE DE LA CAPI - APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR VELO</b>	<b>C.C DU 29/06/2023</b>
---------------	---	------------------------------

Le **jeudi 29 juin 2023**, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le **jeudi 22 juin 2023**, s'est tenu au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean PAPADOPULO, Président.

**70 membres du conseil en exercice.**

**Ont participé aux votes :**

**42 Conseillers communautaires présents** : ABDERRAHIM Myriam - ACCETTOLA Hélène - ALIAGA Alexandre – BACCONNIER Michel – BELIME Gaëlle – BERGER Alain - BERGER Dominique – BERTOLA-BOUDINAUD Graziella - BETON Christian – BOCHARD Jean-Jacques – BORGHI Roland – CHAUMONT-PUILLET Anne – CHRIFI Vincent - DENIS Christophe – DESFORGES Marie-Laure – DURAND Fabien - DURET Isabelle – GAGET Christine - GAGET Mathieu – GAUDE Daniel – GIRARD Jean-Pierre – GUETAT Christian – KOPFERSCHMITT Carine – LEGAY-BELLOD Gaël – LEPRETRE Aurélien - LIGONNET Andrée - MARGIER Patrick – MARION Cyril – MARTI Patrick – MARY Alain – MICHALLET Damien - PAPADOPULO Jean – PENOT Danielle – POLSINELLI Robert – POUDEVIGNE Magaly – RENARD Isabelle – ROY Nadine – SADIN Christine – SALMON Jean-Noël – TISSERAND Olivier – VERLAQUE Florence – VIAL Guillaume

**14 Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoirs** : AYDIN Michaël donne pouvoir à RENARD Isabelle – BADIN Pascale donne pouvoir à LEPRETRE Aurélien - BLOND Priscilla donne pouvoir à MARION Cyril – BOUISSET Sandrine donne pouvoir à BELIME Gaëlle – DEBES Céline donne pouvoir à BORGHI Roland – DIAS Olivier donne pouvoir à CHRIFI Vincent – FAYET Michel donne pouvoir à GUETAT Christian – LASSAUSAIE Carole donne pouvoir à MARTI Patrick – LAVILLE Christophe donne pouvoir à CHAUMONT-PUILLET Anne – LORIOT-CARNIS Maryse donne pouvoir à PENOT Danielle – MAILLET Dorian donne pouvoir à GIRARD Jean-Pierre – PERRARD Damien donne pouvoir à SALMON Jean-Noël – SIMON Catherine donne pouvoir à PAPADOPULO Jean – SUCHET Noël donne pouvoir à VIAL Guillaume

**14 Conseillers communautaires absents** : BACCAM Marguerite – CICALA David – DI SANTO Laurent – DUSSERT Marie-Thérèse – GIRAUD Denis - GUSTO Nadiège – JURADO Alain – NASSISI Ludovic – NICOLE-WILLIAMS Patrick - PARDAL Jean-Claude – RABUEL Guy – ROULOT Océane – SAGIROGLU Aïcha – WAJDA Daniel

**Secrétaire de séance** : Christian GUETAT

Acte certifié exécutoire par

- Dépôt en Sous-préfecture le
- Publié le

Nomenclature

- 5. Institutions et vie politique
- 7. Intercommunalité

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5216-5,

**Vu** le Code de la voirie routière, et notamment ses articles L.111-1 et L.141-12,

**Vu** les statuts de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère,

**Vu** la délibération n°07/069 du 28 juin 2007 approuvant le réseau de voirie d'intérêt communautaire et le règlement de répartition de gestion et d'entretien associé,

**Vu** la délibération n°10/210 du 09 novembre 2010 portant évolution de la compétence voirie de la CAPI,

**Vu** la délibération n°11\_11-15\_340 en date du 15 novembre 2011 ayant approuvé les principes du schéma directeur vélo et ses principales actions à savoir la réalisation des aménagements cyclables d'intérêt communautaire, sur voirie communales et communautaires.

**Vu** la délibération n°14\_02-25\_081 en date du 25 février 2014 portant validation du projet de réseau cyclable à l'horizon de 10 ans.

**Vu** la délibération n°22\_06-30\_0248 en date du 30 juin 2022 portant approbation du Plan des Mobilités CAPI.

**Vu** la délibération n°23\_04\_06\_0078 en date du 06 avril 2023 portant approbation sur les modalités administratives et techniques applicables sur le réseau routier communautaire

**Vu** la délibération n°23\_04\_06\_0081 en date du 06 avril 2023 portant sur l'intégration de la voie verte de la Bourbre dans le réseau des voiries d'intérêt communautaire

Le rapporteur expose :

La CAPI a approuvé son Plan de Déplacement Urbain en 2010 suivi d'un schéma directeur vélo dès 2011 en conformité avec le plan d'actions définis un an plus tôt. Ce schéma directeur vélo a défini et programmé la mise en œuvre des liaisons cyclables d'intérêt communautaire à l'horizon 2027.

Depuis, le contexte territorial, démographique, économique a fortement évolué, ainsi que les différentes possibilités pour répondre aux problématiques de déplacements. Il était donc nécessaire de redéfinir les orientations de la CAPI en matière de mobilités.

L'élaboration d'une nouvelle stratégie de mobilités s'est ainsi engagée en 2021 avec la définition d'un Plan des Mobilités (PDM) précisant les grands défis que la CAPI souhaite relever en matière de mobilité pour les années à venir. Dans la poursuite de cette démarche, une mise à jour du schéma vélo a été engagée en cohérence avec la nouvelle stratégie de mobilités.

La mise en place de ces outils de planification contribue à l'amélioration et à la valorisation du cadre de vie sur le territoire de la CAPI. Cette démarche portant sur la politique cyclable s'inscrit plus globalement dans le plan d'actions du projet de territoire « CAPI 2026 » ainsi que dans la politique de développement durable du territoire, en lien avec le Plan Climat, Air et Energie Territorial (PCAET).

Le bilan du premier schéma directeur vélo s'avère très favorable. En effet, d'après les données du bilan du PDU réalisé en 2020, le premier schéma cyclable a permis de mettre en œuvre 92 % des actions qui étaient prévues en 2012 soit :

- Le déploiement du réseau d'aménagement cyclable permettant d'atteindre 110 kilomètres linéaires avec une structuration du réseau autour d'un axe Nord-Sud identifié à Bourgoin-Jallieu, deux itinéraires structurants Est-Ouest, de chaque côté de l'axe routier Est-Ouest (l'A43 et la RD 1006) et un maillage de proximité et de desserte des différents pôles de la CAPI.
- Le développement d'un service de location longue durée de vélos électriques,

- La mise en place ponctuelle de dispositifs d'aides à l'achat de VAE pour les habitants et pour les établissements publics et privés,
- La création d'un atelier de réparation vélo à Bourgoin-Jallieu,
- L'amélioration de la lisibilité du réseau cyclable, avec l'installation de plans du réseau et d'un jalonnement d'itinéraires cyclables,
- La création d'un poste « chargé de mission vélo » à la CAPI,
- Le déploiement progressif de l'offre de stationnement cyclable, incluant du stationnement sécurisé dans les pôles d'intermodalité,
- La mise en œuvre de campagnes de communication et d'animations pour promouvoir la pratique du vélo.

## Un nouveau Schéma Directeur Vélo ambitieux

Le second Schéma Directeur Vélo de la CAPI se décline par un plan d'actions qui s'articule autour de quatre grands volets :

- Le volet Infrastructures (comprenant les aménagements et le stationnement)
- Le volet Entretien
- Le volet Services
- Le volet Communication

### 1/ Le volet Infrastructures

Pour le développer les aménagements cyclables, l'enjeu va être de s'appuyer sur le réseau existant et de le renforcer. Pour cela, les grandes actions à mettre en œuvre sont les suivantes :

- La résorption des discontinuités et points dangereux,
- La continuité d'un itinéraire vélo entre les gares de Bourgoin-Jallieu et l'Isle d'Abeau et à terme, le prolongement de l'axe le long de la voie ferrée au-delà de La Verpillière,
- Le prolongement de la voie verte de la Bourbe et l'amélioration de son maillage pour une meilleure connexion au reste du réseau cyclable,
- L'amélioration de la desserte du Parc de Chesnes avec la connection aux gares de St Quentin Fallavier et de La Verpillière ainsi qu'à la Voie verte de la Bourbe,
- L'aide au maillage communal, en connectant les cœurs des communes aux axes structurants (par des aménagements et/ou du jalonnement) et en sécurisant les accès aux établissements scolaires,
- La poursuite du maillage du territoire en connectant les communes de la 1ère couronne
- Le développement d'un axe loisirs en direction de ViaRhôna par la voie verte des Balcons du Dauphiné,
- La connexion aux polarités extérieures.

### ► Quelques chiffres clés sur le futur réseau :

Le développement du réseau, et donc le travail opérationnel des prochaines années (phase 1 à 3) porte sur 3 types d'axe représentant **58** km de linéaire :

- Les aménagements existants qui sont à améliorer : 6 km
- Les travaux en cours et/ou les réflexions ou projets déjà engagés : 22 km
- Les nouveaux axes à l'étude : 36 km

Pour chaque linéaire identifié de la phase 1 à la phase 3, une solution d'aménagement a été proposée même si elle devra faire l'objet d'études plus approfondies.

## ➤ La planification du réseau

Le travail de planification du réseau a été fait en lien avec les communes et les services techniques de la CAPI, afin de proposer une mise en œuvre réaliste qui tient compte des projets urbains en cours, des souhaits de priorisation des communes, des besoins des cyclistes...

Cette planification permet une première hiérarchisation des investissements projetés. Par la suite, des arbitrages pourront être faits en fonction des contraintes et/ ou opportunités.

La programmation de la mise en œuvre opérationnelle du réseau cyclable a été décomposé en 4 phases, permettant la répartition suivante :

<b>Phasage</b>	<b>Linéaire (en km)</b>
Phase 1	17
Phase 2	17
Phase 3	30
Phase 4	46
<b>Total</b>	<b>110</b>

La carte de phasage est annexée à la présente délibération.

## ➤ Le déploiement plus soutenu du stationnement sécurisé

L'offre actuelle sur le territoire de la CAPI est de 1000 places de stationnement pour les vélos dont 250 places dans les quatre gares du territoire.

Pour répondre aux besoins de stationnement à l'horizon 2030, on estime qu'il faudrait disposer de 5000 places de stationnement. L'objectif est ainsi de créer 4000 nouvelles places et tendre vers un objectif de 40 places de stationnement vélos /1000 habitants.

Différents types de stationnement sécurisés doivent être proposés pour répondre à la variété des besoins.

	<b>Objectif 2030</b>
<b>Espaces publics</b>	1 880
<b>Gares SNCF et gares routières</b>	480
<b>Ecoles primaires</b>	240
<b>Collèges et lycées</b>	1 400
<b>TOTAL</b>	<b>4 000</b>

En parallèle, il est indispensable de soutenir le déploiement du stationnement privé de type résidentiel mais aussi dans les enceintes des entreprises et devant les commerces.

## 2/ Le volet entretien

La politique d'entretien a pour but d'offrir aux usagers un niveau satisfaisant de confort et de sécurité, de garantir l'accès aux infrastructures et d'assurer la préservation du patrimoine.

La mise en place d'un plan pluriannuel d'entretien permet d'assurer la viabilité et la durabilité du réseau.

Ce plan s'appuie sur :

- L'identification des gestionnaires en charge de l'entretien en fonction de situations récurrentes ;
- La définition des actions à mener ;
- La proposition de fréquences d'entretien et les moyens associés.

### ➤ Le Plan Pluri annuel d'Entretien

Le plan pluriannuel d'entretien a été réalisé sur la base du schéma retenu pour le plan pluriannuel d'investissement.

Le montant total du coût d'entretien annualisé à la fin du déploiement du plan pluriannuel d'investissement, tous gestionnaires confondus, est de 429 000 € /an, pour un réseau de 125 km. Le surcoût d'entretien a été estimé sur les pistes cyclables et voies vertes.

Le budget d'entretien, à terme (fin de phase 4), pour la CAPI serait de 124 k€ /an.

Collectivité	Aujourd'hui	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4
<b>Budget annuel entretien</b>	16 k€	50 k€	72 k€	94 k€	124 k€

## 3/ Le volet services

Dans le cadre de ce second Schéma Directeur Vélo, il est prévu de renforcer les actions existantes en matière de services vélos avec en particulier :

- Le soutien au développement d'ateliers de réparation,
- L'augmentation du parc de Vélos à Assistance Electrique (VAE) en Location Longue Durée (LLD) dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public (DSP) pour la période 2022-2028 = flotte de **300** vélos d'ici 2026,
- Des actions ponctuelles de dispositifs d'Aide à l'achat de vélos,
- Le développement du Savoir Rouler

## 4 / Le volet communication

Le déploiement d'un plan de communication pour la promotion et l'animation du vélo sur le territoire est un levier essentiel pour développer la pratique du vélo. Il permet de donner de la visibilité à la pratique, de lever les freins et de sensibiliser les différents acteurs du territoire (élus, entreprises, scolaires, actifs...) aux enjeux du développement du vélo.

Une stratégie de communication a été réalisée avec des propositions d'actions concrètes à mettre en place à destination des capisérois. Un benchmark issu d'exemples français et européen permet de projeter des actions à mettre en œuvre sur le territoire de la CAPI et à adapter selon les cibles identifiées.

Type d'actions		Cible	Intérêt pour la CAPI
➤ Challenges	Entre communes	Tout le monde	S'appuyer sur le Challenge Rhône-Alpes
	Scolaires	Jeunes	
	Actifs	Actifs	
➤ Coup de Com'	Semaine européenne de la mobilité	Tout le monde	Déjà en place
	Journée sans voiture	Tout le monde	++
	Parking Day	Tout le monde	++
	Vélo sur ordonnance	Actifs, Personnes âgées	++
➤ Educ'tours et formations	Sensibilisation des élus Educ'tours	Elus	+++
➤ Accompagnement des usagers	Je plaque ma caisse	Actifs	++
	Mes courses à vélo	Actifs, Familles	+++
➤ Animations	Vélo ludique, rigolo	Jeunes, Familles	+
	Evènement festif, culturel	Jeunes, Familles, Etudiants	++
	Géocaching	Jeunes, Familles	++

Pour atteindre ces objectifs, le budget annuel consacré à la politique cyclable devra progressivement augmenter. Depuis 2020, le budget annuel est de 900 000 € avec une part importante réservée pour la création de nouvelles infrastructures. D'ici 2026, l'objectif est de pouvoir atteindre progressivement un

budget annuel de l'ordre de 1 500 000 € permettant de développer les différents volets de la politique cyclable.

La répartition à terme pourrait être la suivante :

ACTIONS	Budget actuel (€ / an)	Budget à terme (€ / an)
<b>Infrastructure</b>	800 000 €	1 000 000 €
<b>Entretien</b>	10 000 €	75 000 €
<b>Services vélo</b>	90 000 €	400 000 €

Pour soutenir le déploiement du réseau cyclable, la CAPI et les communes pourront solliciter différentes aides comme l'accompagnement du Département de l'Isère avec un financement à hauteur de 50 % des études et 30 % des travaux des projets éligibles ou encore des aides nationales telles que le Fond National D'aménagement et de développement du Territoire, la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, des aides régionales ou plus ciblées comme par exemple le programme Alvéole + visant à favoriser le développement du stationnement sécurisé.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**OUI** l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et voté (Approuvé à l'unanimité)

#### DECIDE

- **D'APPROUVER** le Schéma Directeur Vélo et le plan d'actions qui en découle,
- **D'AUTORISER** les services à solliciter auprès des partenaires institutionnels les subventions les plus élevées pour la réalisation de ce schéma directeur vélo,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, un Vice-Président, à signer, au nom et pour le compte de la CAPI, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Le Président

**Jean PAPADOPULO**